

Séance ordinaire
8 juin 2021

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **8 juin 2021 à 19 h 30**, par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence.

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absence motivée :

Claude POUPART,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assiste également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

2021-06/202

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que la présente séance débute à 19 h 30, à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

2021-06/203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021
- 4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Demande d'aide financière - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent
- 5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Demande à Hydro-Québec de revoir l'infrastructure de l'alimentation du réseau électrique sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt du rapport financier 2020 et rapport du vérificateur externe
 - 6.2. Adoption des comptes du mois de mai 2021
 - 6.3. Adoption du règlement 2021-299-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.4. Adoption du schéma de classification des documents municipaux
 - 6.5. Autorisation du dépôt du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
 - 6.6. Toutes décisions relatives aux élections municipales 2021
 - 6.6.1. Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
 - 6.6.2. Tarifs de rémunération du personnel électoral de 2021
 - 6.7. Démission de madame Mélanie BEAUDOIN, responsable adjointe de la bibliothèque
 - 6.8. Démission de madame Julie RIVARD, inspectrice au service de l'urbanisme
 - 6.9. Nomination de deux lieutenants-éligibles
 - 6.10. Nomination d'un lieutenant-formateur
 - 6.11. Nomination de monsieur Jayson LAPLANTE-MAROTTE, pompier à temps partiel et journalier au service des travaux publics
 - 6.12. Nomination de pompiers recrues
 - 6.13. Modification du règlement numéro 2021-315 afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange au montant de 960 000 \$
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Dépôt du rapport du comité incendie du 18 mai 2021
 - 7.2. Adjudication d'un contrat d'acquisition d'un camion-citerne par crédit-bail
 - 7.3. Autorisation de signature - Entente intermunicipale - SSI personnes ressources cadres
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Dépôt du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics
 - 8.2. Avis de motion du règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement numéro 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - 8.3. Adoption du projet de règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement numéro 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - 8.4. Autorisation de paiement - décompte progressif numéro 4 - tranchées drainantes 2020
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Demande de PIIA - 1639, rue de Genève (clôture et véranda)
 - 9.2. Demande de PIIA - 1619, rue de Lugano (clôture)
 - 9.3. Demande de dérogation mineure - 2212, rang Sud (entrée charretière)
 - 9.4. Demande de dérogation mineure - lot 6 371 993 du cadastre du Québec (dôme)
 - 9.5. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2021
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Dépôt de rapport: activités mensuelles de la bibliothèque
 - 10.2. Dépôt des soumissions concernant les travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres à l'église Saint-Michel-Archange
 - 10.3. Autorisation de la modification de la programmation régionale en loisirs (cahier loisirs)
 - 10.4. Acquisition d'équipements pour le parcours actif au parc-école
 - 10.5. Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un mur d'écrans acoustiques absorbants entre les lots 6 329 324 et 6 329 325 (parc-école)
 - 10.6. Autorisation de signature d'un protocole d'entente d'obligation / projet parc-école
 - 10.7. Réseau Biblio de la Montérégie - Facture couvrant le 1er avril au 31 décembre 2021

11. POUR INFORMATION

- 11.1. Camp de jour 2021 - inscription en cours
 - 11.2. Bibliothèque - trousse du sentier du 13 juin au 6 septembre 2021 au parc des Flamants
 - 11.3. Bibliothèque - inscription de l'activité du Club de lecture TD - du 13 au 26 juin 2021 - plusieurs prix à gagner
 - 11.4. Retour sur la journée du don d'arbres et fines herbes tenue le 22 mai 2021
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-06/204

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2021-06/205

Demande d'aide financière - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'offrir une aide financière à l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent dans le but de redonner l'espoir et une meilleure qualité de vie aux personnes de la Montérégie ayant un traumatisme cranio-cérébral ou une déficience physique, au montant total de 200\$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-493), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2021-06/206

Demande à Hydro-Québec de revoir l'infrastructure de l'alimentation du réseau électrique sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel

ATTENDU qu'Hydro-Québec assure la fourniture d'électricité à la collectivité, sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le réseau électrique, fourni par Hydro-Québec, est lié avec les villes et municipalités voisines;

ATTENDU que lors d'interruption du réseau électrique dans les villes ou municipalités voisines, les citoyens de Saint-Michel subissent également une perte d'alimentation en électricité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil demande à Hydro-Québec de réviser leurs infrastructures afin de déployer un réseau électrique qui respecte les besoins pour l'ensemble de notre population, c'est-à-dire assurer la desserte en électricité lors d'interruption du réseau dans les villes ou municipalités voisines.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Dépôt du rapport financier 2020 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et commente les résultats financiers 2020. Il fait également la lecture du rapport de vérification de l'auditeur externe.

Faits saillants :

Revenus de fonctionnement:	5 285 656 \$
Dépenses de fonctionnement:	(5 107 487 \$)
Surplus 2020:	178 170 \$
Surplus libre et réserves:	428 718 \$
Dette – à l'ensemble:	7 089 863 \$
Dette – secteur (égout):	5 064 126 \$
Dette – à la charge du gouv. Québec:	2 382 172 \$
Dépenses en immobilisations:	1 790 010 \$

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur. Le rapport financier ainsi que le sommaire exécutif seront publiés sur le site Internet de la Municipalité.

2021-06/207

Adoption des comptes du mois de mai 2021

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de mai 2021, telles que déposées, au montant de 279 115,31 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 19 774,75 \$;
Salaires payés nets: 119 267,06 \$;
Comptes à payer: 140 073,50 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2021-06/208

Adoption du règlement 2021-299-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 2020-299 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 14 avril 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du conseil tenue le 11 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte, sans changement, le règlement numéro 2021-299-1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-06/209

Adoption du schéma de classification des documents municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel souhaite adopter un schéma de classification des documents produits et reçus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un schéma de classification des documents municipaux constitue un des éléments de base de la saine gestion documentaire d'un organisme public;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un schéma de classification permet notamment d'améliorer le classement des dossiers, quel que soit leur nature et support, de favoriser l'accès à l'information en accélérant l'identification, le repérage et le partage des documents et renseignements qu'il identifie, d'assurer la sécurité des documents et de favoriser la prise de décision ainsi que la mise en oeuvre d'actions de manière plus rapide et efficace;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme Gestar pour élaborer un schéma de classification;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le schéma de classification tel que proposé par Gestar;

ADOPTÉE

2021-06/210

Autorisation du dépôt du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

Toutes décisions relatives aux élections municipales 2021

2021-06/211

Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil permette à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

Qu'une copie vidimée de la présente résolution sera transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

ADOPTÉE

2021-06/212

Tarifs de rémunération du personnel électoral de 2021

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral qui agira dans le cadre des élections du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral de la Municipalité joint à la présente résolution, pour en faire partie intégrante, et autorise la

coordonnatrice du service des finances à payer, sur recommandation de la présidente d'élection ou du secrétaire, les personnes qui auront travaillé selon le présent tarif;

Cette résolution remplace toute autre résolution adoptée antérieurement à ce sujet;

ADOPTÉE

2021-06/213

Démission de madame Mélanie BEAUDOIN, responsable adjointe de la bibliothèque

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de madame Mélanie BEAUDOIN, responsable adjointe de la bibliothèque, datée du 17 mai 2021, dans laquelle elle annonce sa démission. Le conseil la remercie pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2021-06/214

Démission de madame Julie RIVARD, inspectrice au service de l'urbanisme

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de madame Julie RIVARD, inspectrice au service de l'urbanisme et de l'environnement, datée du 25 mai 2021, dans laquelle elle annonce sa démission. Le conseil la remercie pour ses bons et loyaux services et lui souhaite du succès dans son nouvel emploi.

ADOPTÉE

2021-06/215

Nomination de deux lieutenants-éligibles

ATTENDU que le service de prévention des incendies de Saint-Michel désire détenir une liste d'appel pour le poste de lieutenant éligible;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi à l'interne du service de prévention des incendies de Saint-Michel;

ATTENDU la recommandation du directeur du service incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de messieurs Jessy FAUCHER et Raphaël LEFRANÇOIS à titre de lieutenant éligible suivant les conditions stipulées dans l'entente de travail entre la municipalité de Saint-Michel et l'Association des pompiers de Saint-Michel, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2021-06/216

Nomination d'un lieutenant-formateur

ATTENDU que le service de prévention des incendies de Saint-Michel désire ouvrir un poste de lieutenant-formateur;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi à l'interne du service de prévention des incendies de Saint-Michel;

ATTENDU la recommandation du directeur du service incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur Éric LAVALÉE à titre de lieutenant-formateur au sein du service de prévention des incendies de Saint-Michel, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2021-06/217

Nomination de monsieur Jayson LAPLANTE-MAROTTE, pompier à temps partiel et journalier au service des travaux publics

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise l'embauche de monsieur Jayson LAPLANTE-MAROTTE, à titre de pompier à temps partiel, suivant les conditions stipulées dans l'entente de travail avec l'Association des pompiers de Saint-Michel, à compter du 21 mai 2021;

QUE ce conseil autorise également l'embauche de monsieur LAPLANTE-MAROTTE, à titre de journalier occasionnel au service des travaux publics, suivant les conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394.

ADOPTÉE

2021-06/218

Nomination de pompiers recrues

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise l'embauche de messieurs Édouard DUBÉ et Charles-William MATHIEU, à titre de pompiers recrues à temps partiel, suivant les conditions stipulées dans l'entente de travail avec l'Association des pompiers de Saint-Michel, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2021-06/219

Modification du règlement numéro 2021-315 afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange au montant de 960 000 \$

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a décrété, par le biais du règlement numéro 2021-315, une dépense de 1 000 000\$ et un emprunt de 1 000 000\$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 2021-315 puisque le montant de la subvention accordée dans le cadre de ce projet, par le ministère de la Culture et des Communications, s'élève à la somme de 480 000 \$ au lieu de 500 000\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le titre du règlement numéro 2021-315 est remplacé par le suivant:

« Règlement numéro 2021-315 décrétant des dépenses de 960 000 \$ et un emprunt de 960 000 \$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange. »

QUE le troisième *ATTENDU* du règlement numéro 2021-315 est remplacé par le suivant:

« **ATTENDU** le montant de la subvention accordée pour la municipalité de Saint-Michel par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, s'élève à 480 000 \$, versé sur une période de 10 ans, tel qu'il appert de la convention d'aide financière intervenue entre la Ministre de la Culture et des Communications et la MRC des Jardins-de-Napierville et d'un protocole d'entente complémentaire à la convention d'aide financière intervenue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la municipalité de Saint-Michel, annexés aux présentes comme annexe A; »

QUE l'article 3 du règlement numéro 2021-315 est remplacé par le suivant:

« L'estimation détaillée des travaux, préparée par monsieur Daniel Prince, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Michel, en date du 8 juin 2021, fait partie intégrante du présent règlement comme annexe C. »

QUE l'article 4 du règlement numéro 2021-315 est remplacé par le suivant:

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 960 000 \$ pour les fins du présent règlement sur une période de 25 ans. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt du rapport du comité incendie du 18 mai 2021

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 18 mai 2021.

2021-06/220

Adjudication d'un contrat d'acquisition d'un camion-citerne par crédit-bail

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour acquérir un camion-citerne incendie par crédit-bail et qu'une soumission a été reçue, à savoir:

Nom de l'entreprise	Montant du contrat avec le financement (taxes exclues)
Aréo-Feu Ltée	595 520,20 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur par intérim du service de sécurité incendie et du chef aux opérations, accepte la soumission et octroie, le contrat pour l'acquisition d'un camion-citerne incendie par crédit-bail, à Aréo-Feu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 595 520,20 \$ (taxes exclues), avec le financement proposé de Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap inc. de concert avec la Banque Royal Crédit-bail, sur 120 versements, au taux indicatif de 3,29 % ajustable selon le coût des fonds de la Banque Royale du Canada, tel que stipulé au bordereau des loyers;

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente résolution;

QUE ce conseil affecte le paiement des versements de location futurs au fonds des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2021-06/221

Autorisation de signature - Entente intermunicipale - SSI personnes ressources cadres

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU qu'un des objectifs du schéma de couverture de risques incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie;

ATTENDU que pour l'atteinte de cet objectif ainsi que pour celui de l'atteinte d'une force de frappe minimale, il devient nécessaire de faire répondre, par le biais d'une réponse multicaserne, les casernes les plus rapides par rapport au lieu de l'intervention.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'intervenir à une entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres pour les services de sécurité incendie de Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard, Saint-Patrice-de-Sherrington et Sainte-Clotilde dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif des travaux publics tenue le 2 juin 2021.

Avis de motion du règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement numéro 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Il est, par la présente, donné avis de motion par monsieur Mario GUÉRIN, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

2021-06/222

Adoption du projet de règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement numéro 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet du règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Le but de cette modification est de prohiber la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins suivants:

- rang Nord;
- rang Sud;
- rang Saint-Joseph;
- chemin Sainte-Marie;
- chemin Pié;

ADOPTÉE

2021-06/223

Autorisation de paiement - décompte progressif numéro 4 - tranchées drainantes 2020

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc., autorise le paiement du décompte progressif numéro 4 à CBC 2010 inc. au montant de 193 300,35 \$ (taxes exclues) relativement à la construction de tranchées drainantes, réfection de pavage et travaux d'éclairage sur les rues suivantes:

- rue André;
- rue Napoléon;
- rue Raymond;
- rue Gilles;

- rue Thomas;
- rue Mado;
- rues Neuchâtel/Lugano;
- rue Laforest;
- rue Clermont;
- rue Guy;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier, comme suit:

- la somme de 216 188,13 \$ dans le compte budgétaire: 23-000-32-006 (TECQ 2019-2023);
- la somme de 8 371.89 \$ dans le compte budgétaire: 23-000-31-001 (Règlement parapluie de voirie 2018-286).

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-06/224

Demande de PIIA - 1639, rue de Genève (clôture et véranda)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance des demandes d'urbanisme (#2021-04-0041 et 2021-05-044) assujetties au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'émission de permis (#2021-04-0159 et 2021-05-0190) pour aménager une clôture ornementale, modèle Cartier, de couleur noire, ayant une hauteur de 1,83 mètres et construire une véranda 3 saisons, dont les fenêtres seront flexibles en vinyle noir, au 1639, rue de Genève (lot 4 991 822 du cadastre du Québec), dans la zone R-18;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les demandes d'urbanisme (#2021-04-0041 et 2021-05-0044) et autorise l'émission des permis (#2021-04-0159 et 2021-05-190) pour aménager une clôture et construire une véranda 3 saisons, au 1639, rue de Genève (lot 4 991 822 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2021-06/225

Demande de PIIA - 1619, rue de Lugano (clôture)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2021-05-0042) pour l'émission d'un permis (#2021-05-0185) afin d'implanter une clôture ornementale en aluminium, intimité, de couleur noire, ayant une hauteur de 1,83 mètres, au 1619, rue de Lugano (lot 4 727 892 du cadastre du Québec), dans la zone R-17;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2021-05-0042) et autorise l'émission du permis (#2021-05-0185) pour l'implantation d'une clôture, au 1619, rue de Lugano (lot 4 727 892 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2021-06/226

Demande de dérogation mineure - 2212, rang Sud (entrées charretières)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2021-05-0043), pour l'obtention d'un certificat d'autorisation

(#2021-05-0191) au 2212, rang Sud (lot 3 992 126 du cadastre du Québec), dans la zone RID-10;

ATTENDU que la demande vise d'autoriser la largeur de deux entrées charretières à la rue de 15,24 mètres chacune, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la largeur maximale d'une entrée charretière est de 7 mètres;

ATTENDU que le rang Sud est étroit et qu'il ne comporte aucun accotement;

ATTENDU qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2021-05-0043) et autorise l'émission du certificat d'autorisation (#2021-05-0191) afin d'aménager deux entrées charretières d'une largeur de 15,24 mètres chacune au 2212, rang Sud (lot 3 992 126 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2021-06/227

Demande de dérogation mineure - lot 6 371 993 du cadastre du Québec (dôme)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2021-05-0045), pour émettre un permis de construction pour un dôme (#2021-05-0193) sur le lot 6 371 993 du cadastre du Québec, dans la zone CI-2;

ATTENDU que la demande vise l'implantation d'une construction de type dôme dans une zone commerciale-industrielle pour un usage industriel, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, les bâtiments en forme sphérique ou cylindrique, en matériaux rigides ou souples, ne sont autorisés qu'à l'intérieur de la zone agricole désignée pour un usage agricole;

ATTENDU que l'objectif de la demande est de permettre à l'entreprise d'accroître leur superficie d'entreposage;

ATTENDU qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2021-05-0045) et autorise l'émission du permis de construction (#2021-05-0193) afin d'implanter une construction de type dôme sur le lot 6 371 993, dans la zone CI-2.

ADOPTÉE

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2021

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mai 2021.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt de rapport: activités mensuelles de la bibliothèque

Le conseil prend acte du rapport d'activités de la bibliothèque municipale pour les mois d'avril et mai 2021.

2021-06/228

Dépôt des soumissions concernant les travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres à l'église Saint-Michel-Archange

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour des travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres pour l'église Saint-Michel-Archange et que deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir:

Nom de l'entreprise	Coûts des travaux incluant les options (taxes exclues)
Les constructions M et F	980 297 \$
Groupe Atwill-Morin inc.	843 457 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour des travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres à l'église Saint-Michel-Archange ainsi que la recommandation de la firme MDTP atelier d'architecture inc., datée du 31 mai 2021;

QUE ce conseil demeure en attente d'une confirmation de l'acceptation de son règlement d'emprunt numéro 2021-315 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

2021-06/229

Autorisation de la modification de la programmation régionale en loisirs (cahier loisirs)

CONSIDÉRANT que la programmation régionale est arrivée au point où une refonte est nécessaire afin de continuer à promouvoir les loisirs et activités offertes dans la MRC;

CONSIDÉRANT que le changement de fournisseur (graphisme et impression) permettrait de bénéficier d'un service plus attractif, plus efficace, et rendu dans des délais et des tarifs raisonnables;

CONSIDÉRANT que les agents de loisirs ont fait soumissionner plusieurs entreprises afin de pouvoir choisir leur nouveau fournisseur de graphisme et d'impression, et ont retravaillé la présentation afin de la rendre plus efficace pour le citoyen;

CONSIDÉRANT que la situation sanitaire actuelle ne permet pas de publier et distribuer cette programmation pour le moment, mais qu'une programmation de niveau régional conséquente dans un cahier consacré à cet effet est jugée pertinente pour le citoyen;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil poursuive son implication dans la programmation régionale en loisirs, participera à la prochaine édition de cette programmation lorsque la situation sanitaire le permettra et autorise le changement de fournisseur de graphisme et impression qui sera recommandé.

ADOPTÉE

2021-06/230

Acquisition d'équipements pour le parcours actif au parc-école

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance de la soumission de Techsport inc., datée du 6 mai 2021 et accepte d'acquérir des équipements pour le parcours actif au parc-école, au montant de 9 850 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-011), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-06/231

Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un mur d'écrans acoustiques absorbants entre les lots 6 329 324 et 6 329 325 (parc-école)

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un mur d'écrans acoustiques absorbants au parc-école.

ADOPTÉE

2021-06/232

Autorisation de signature d'un protocole d'entente d'obligation / projet parc-école

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance du protocole d'entente relatif aux obligations de la municipalité de Saint-Michel à la suite de l'achat du lot 6 329 325 de madame Denise PERRIER et s'en déclare satisfait;

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-06/233

Réseau Biblio de la Montérégie - Facture couvrant le 1er avril au 31 décembre 2021

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement des factures émises par Réseau Biblio, à savoir:

- Facture numéro 2021-10629 au montant de 13 030,63 \$ (taxes exclues) représentant la tarification couvrant la période du 1er avril au 31 décembre 2021;

- Facture numéro 2021-10630 au montant de 2 051,08 \$ (taxes exclues) représentant la facture couvrant la période du 1er avril au 31 décembre 2021 pour l'exploitation (utilisation du serveur et entretien et mises à jour de logiciels);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-702-30-519), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Camp de jour 2021 - inscription en cours;

- Bibliothèque - trousse du sentier du 13 juin au 6 septembre 2021 au parc des Flamants;

- Bibliothèque - inscription de l'activité du Club de lecture TD - du 13 au 26 juin 2021 - plusieurs prix à gagner;

- Retour sur la journée du don d'arbres et fines herbes tenue le 22 mai 2021;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

La Municipalité n'a reçu aucune question de la part des citoyens.

2021-06/234

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 02, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général et
secrétaire-trésorier